

**Indicateur n°6 : Évolution du nombre de places auprès des assistants maternels pour 100 enfants de moins de trois ans.**

Chiffres au 31 décembre	1990	2000	2003	2004	2005	2006	2007	Évolution 2006/2007 (%)	Évolution annuelle moyenne 1990/2007 (%)
Agréments	132 000	338 100	352 900	365 900	374 600	400 600	406 400	1,4	6,8
Taux d'exercice des assistants maternels (%)	54,0	68,7	69,8	68,9	70,2	67,4	68,1	1,0	1,4
Assistants maternels en exercice (1)	71 300	232 200	246 100	252 200	263 000	269 900	276 700	2,5	8,3
Nombre de places auprès d'assistants maternels en exercice	132 900	585 800	651 700	660 500	689 200	710 500	744 200	4,7	10,7
Dont places potentielles pour des enfants de moins de 3 ans (2)	-	-	-	-	-	572 400	584 500	2,1	-
<b>Nombre total de places pour 100 enfants de moins de trois ans (3)</b>	<b>5,9</b>	<b>26,5</b>	<b>29,1</b>	<b>29,6</b>	<b>30,7</b>	<b>31,0</b>	<b>32,0</b>	<b>3,2</b>	<b>10,5</b>
Nombre de places potentielles pour des enfants de moins de 3 ans pour 100 enfants de moins de trois ans (3)	-	-	-	-	-	25,0	25,2	0,7	-
Nombre moyen de places par assistant maternel agréé	1,9	2,5	2,6	2,6	2,6	2,6	2,7	3,8	2,1

Champ : France métropolitaine. Source : DREES, IRCEM (1), CNAF (2), INSEE (3).

Note : la répartition des places auprès des assistants maternels entre les places potentielles pour des enfants de moins de 3 ans et les places potentielles pour des enfants de 3 ans et plus est estimée à partir des cotisations parentales connues par la CNAF (cf. précisions méthodologiques).

Au cours des années 1990 et jusqu'en 2007, le nombre de places agréées auprès des assistants maternels exerçant à leur domicile et employés directement par les familles a fortement augmenté. Se situant à moins de 6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en 1990, il atteint 32 places en 2007, soit une augmentation annuelle moyenne de plus de 10 % sur cette période.

Au cours de cette période, les augmentations du nombre d'agrément, du nombre moyen de places par assistant maternel agréé et du taux d'exercice des assistants maternels ont contribué à l'évolution de l'offre de garde des jeunes enfants au domicile d'assistants maternels.

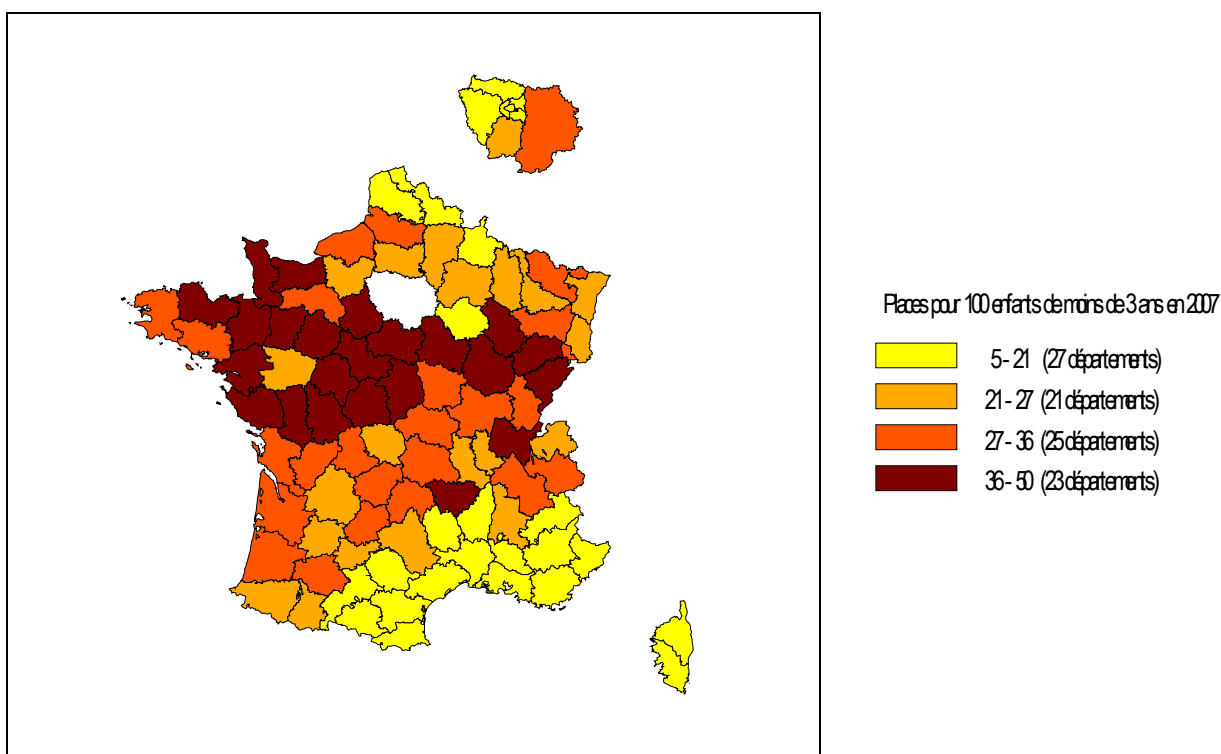
L'évolution de l'offre de garde auprès d'assistants maternels agréés, particulièrement marquée entre 1990 et 2000, est due notamment à la création en 1991, de l'Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA), remplacée depuis par le complément libre choix du mode de garde dans le cadre de la PAJE, et à la réforme du statut des assistants maternels issue de la loi du 17 juillet 1992 et de la loi du 27 juin 2005. En effet, ces deux mesures ont entraîné d'une part un nombre croissant de demandes d'agrément, et d'autre part davantage de déclarations de la part des particuliers employeurs, entraînant une réduction du travail non déclaré.

Le taux d'exercice des assistants maternels a fortement progressé, passant de 54 % en 1990 à 64 % en 1995 puis à 69 % en 2000. Il est relativement stable depuis malgré un infléchissement en 2006. Il s'établit en 2007 à 68 %.

Le nombre moyen de places par assistant maternel agréé a également augmenté au cours de la décennie précédente, de 1,9 en 1990 à 2,5 en 2000, avant d'atteindre 2,7 en 2007.

On ne dispose pas d'études expliquant le non-exercice des 30 % d'assistants maternels, de ce fait celui-ci ne peut être interprété comme un potentiel de garde, des assistants maternels pouvant par exemple avoir un agrément en cours de validité mais ne plus exercer ce métier (départ à la retraite, changement de profession etc.). Le taux d'exercice des assistants maternels ne peut donc pas être comparé à un taux d'occupation d'une structure d'accueil.

**Nombre de places potentielles pour des enfants de moins de 3 ans auprès des assistants maternels en exercice pour 100 enfants de moins de trois ans – 2007**



Source : DREES, INSEE.

Note : Seules les places potentielles pour des enfants de moins de 3 ans auprès des assistants maternels sont ici étudiées, leur nombre est estimé à partir des cotisations parentales connues par la CNAF (cf. précisions méthodologiques).

Le nombre de places auprès d'assistants maternels en exercice représente les deux tiers environ du potentiel total d'accueil des jeunes enfants hors de leur domicile, si l'on considère l'ensemble des places offertes par les établissements d'accueil de jeunes enfants et les assistants maternels. Il varie selon les départements entre 5 et 50 places pour 100 enfants de moins de trois ans. Trois départements sur quatre ont un potentiel de places inférieur à 36 pour 100 enfants de moins de trois ans (cf. carte ci-dessus).

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n°6 :

L'enquête sur la Protection maternelle et infantile de la DREES recueille annuellement des informations auprès des conseils généraux sur l'activité des services de PMI, notamment sur le nombre de places d'accueil collectif et familial des enfants de moins de six ans. Voir à ce sujet : Bailleau G. (2009) « L'offre d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans en 2007 », Document de Travail Série Statistiques n°135.

Les résultats présentés dans le cadre de cet indicateur concernent la France métropolitaine et sont relatifs au 31 décembre de chaque année. Les données INSEE de population utilisées afin de réaliser l'indicateur national décrivent la situation au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante (1<sup>er</sup> janvier 2008 pour les données du 31 décembre 2007). En revanche, les données INSEE utilisées pour la carte départementale font référence au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Le nombre de places auprès d'assistants maternels employés par des particuliers est estimé à partir du nombre de places moyen pour lesquels les assistants maternels sont agréés dans chaque département. Le nombre total de places auprès d'assistants maternels en exercice est égal à ce nombre moyen de places par agrément, multiplié par le nombre d'assistants maternels en exercice. Le nombre d'assistants maternels en exercice est mesuré par l'Institution retraite complémentaire des employés de maison (IRCEM) au second trimestre de chaque année.

L'agrément des assistants maternels leur permet d'accueillir des enfants, sans distinction entre enfants de moins de 3 ans et enfants de 3 à 6 ans. Il n'y a donc pas à proprement parler de places d'accueil spécifiques pour les enfants de moins de trois ans. En pratique, les enfants accueillis sont majoritairement des jeunes enfants et il est donc préférable de rapporter les places d'accueil chez les assistants maternels à la population des enfants de moins de 3 ans. Pour cela, on estime le nombre de places chez les assistants maternels qui pourraient être utilisées pour accueillir des enfants de moins de 3 ans en appliquant une clef de répartition sur le nombre total de places offertes par les assistants maternels. La clef appliquée à ce nombre de places correspond à la part des cotisations sociales prises en charge par les CAF pour les enfants de moins de trois ans dans le total des cotisations sociales prises en charge par les Caf dans le cadre de la PAJE pour les enfants effectivement gardés par les assistants maternels au 31 décembre 2007. Elle est calculée – pour chaque département – à partir des données de la CNAF disponibles sur les familles percevant un complément mode de garde pour l'emploi d'un assistant maternel agréé.